Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL38_2022-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Délibération portant vote du Budget 2022 de l'entité annexe « Bâtiment Commercial »

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 24

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

**Etaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

**Ont donné pouvoir :** Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Considérant la note transmise par le bureau de l'organisation territoriale et des affaires financières de la Préfecture du Cher en date du 09/02/2022, en vue de rappeler les principales informations fiscales utiles à la préparation des Budgets 2022 et précisant les règles à respecter en termes de délais liés au vote des Budgets et d'adoption des taux d'imposition directe locale ;

Vu le projet de Budget transmis à l'ensemble des élus ;

Vu la présentation par Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire chargé des Finances, de l'ensemble des éléments budgétaires préparé lors des commissions finances intervenues dans le courant du 1er trimestre 2022 ;

Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe 2022 de l'entité annexe « Bâtiment commercial » tenue en HT, s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses, respectivement à **28 977.00 €** et **38 889.40 €** ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL38_2022-DE

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, modifiant les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des Budgets et des comptes, précisant que les communes et leurs établissements publics doivent annexer à leur Budget et à leur Compte administratif, une présentation brève et synthétique retraçant l'ensemble de leurs informations financières essentielles ;

Tenant compte que les décrets d'application N° 2016-834 et N° 2016-841, viennent en préciser la libre appréciation de la Collectivité, concernant tant la forme que le contenu, ainsi que les délais et modalités de mise à disposition du public et de transmission au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;

Dans ces conditions, il est par conséquent proposé de se reporter au dossier intitulé « Informations synthétiques financières des Budgets 2022 », ci-annexé, qui fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet officiel de la ville, dans le délai des 30 jours normalement impartis après le vote du Budget concerné ;

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Budget annexe « Bâtiment commercial » 2022.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL39_2022-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Délibération portant vote du Budget 2022 de l'entité annexe « Bar-Café-Tabac-Presse »

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 24

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

**Etaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

**Ont donné pouvoir :** Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Considérant la note transmise par le bureau de l'organisation territoriale et des affaires financières de la Préfecture du Cher en date du 09/02/2022, en vue de rappeler les principales informations fiscales utiles à la préparation des Budgets 2022 et précisant les règles à respecter en termes de délais liés au vote des Budgets et d'adoption des taux d'imposition directe locale ;

Vu le projet de Budget transmis à l'ensemble des élus ;

Vu la présentation par Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire chargé des Finances, de l'ensemble des éléments budgétaires préparé lors des commissions finances intervenues dans le courant du 1er trimestre 2022 ;

Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe 2022 de l'entité annexe « Bar-café-tabac-presse », tenue en HT, s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses, respectivement à **26 237,00 €** et **25 025,07 €** ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL39_2022-DE

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, modifiant les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des Budgets et des comptes, précisant que les communes et leurs établissements publics doivent annexer à leur Budget et à leur Compte administratif, une présentation brève et synthétique retraçant l'ensemble de leurs informations financières essentielles ;

Tenant compte que les décrets d'application 2016-834 et 2016-841, viennent en préciser la libre appréciation de la Collectivité, concernant tant la forme que le contenu, ainsi que les délais et modalités de mise à disposition du public et de transmission au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;

Dans ces conditions, il est par conséquent proposé de se reporter au dossier intitulé « Informations synthétiques financières des Budgets 2022 », ci-annexé, qui fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet officiel de la ville, dans le délai des 30 jours normalement impartis après le vote du Budget concerné ;

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Budget annexe « Bar-café-tabac-presse » 2022.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL40_2022-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

MAIRIE de TROUY (Cher)

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Délibération portant vote du Budget 2022 de l'entité annexe « Résidence Seniors-Acacias»

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 24

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

**Etaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

**Ont donné pouvoir :** Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Considérant la note transmise par le bureau de l'organisation territoriale et des affaires financières de la Préfecture du Cher en date du 09/02/2022, en vue de rappeler les principales informations fiscales utiles à la préparation des Budgets 2022 et précisant les règles à respecter en termes de délais liés au vote des Budgets et d'adoption des taux d'imposition directe locale ;

Vu le projet de Budget transmis à l'ensemble des élus ;

Vu la présentation par Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire chargé des Finances, de l'ensemble des éléments budgétaires préparé lors des commissions finances intervenues dans le courant du 1er trimestre 2022 ;

Considérant que la section de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe 2022 de l'entité annexe « Résidences Seniors », tenue en HT, s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses, respectivement à **417 690,00 €** et **315 938,00 €** ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL40_2022-DE

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, modifiant les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des Budgets et des comptes, précisant que les communes et leurs établissements publics doivent annexer à leur Budget et à leur Compte administratif, une présentation brève et synthétique retraçant l'ensemble de leurs informations financières essentielles ;

Tenant compte que les décrets d'application N° 2016-834 et N° 2016-841, viennent en préciser la libre appréciation de la Collectivité, concernant tant la forme que le contenu, ainsi que les délais et modalités de mise à disposition du public et de transmission au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;

Dans ces conditions, il est par conséquent proposé de se reporter au dossier intitulé « Informations synthétiques financières des Budgets 2022 », ci-annexé, qui fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet officiel de la ville, dans le délai des 30 jours normalement impartis après le vote du Budget concerné ;

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Budget annexe « Résidence Seniors-Acacias » 2022.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL41_2022-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Délibération portant vote du Budget 2022 de l'entité principale « Commune »

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 24

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

**Etaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

**Ont donné pouvoir :** Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Considérant la note transmise par le bureau de l'organisation territoriale et des affaires financières de la Préfecture du Cher en date du 09/02/2022, en vue de rappeler les principales informations fiscales utiles à la préparation des Budgets 2022 et précisant les règles à respecter en termes de délais liés au vote des Budgets et d'adoption des taux d'imposition directe locale ;

Vu le projet de Budget transmis à l'ensemble des élus,

Vu la présentation par Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire chargé des Finances, de l'ensemble des éléments budgétaires préparé lors des commissions finances intervenues dans le courant du 1er trimestre 2021 ;

Considérant que la section de fonctionnement et d'investissement du Budget 2022 de l'entité principale de la Commune, tant en recettes qu'en dépenses, s'équilibrent respectivement à **3 361 094,00 €** et **2 255 132,00 €** ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL41_2022-DE

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, modifiant les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des Budgets et des comptes, précisant que les communes et leurs établissements publics doivent annexer à leur Budget et à leur compte administratif, une présentation brève et synthétique retraçant l'ensemble de leurs informations financières essentielles ;

Tenant compte que les décrets d'application N° 2016-834 et N° 2016-841, viennent en préciser la libre appréciation de la Collectivité, concernant tant la forme que le contenu, ainsi que les délais et modalités de mise à disposition du public et de transmission au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;

Dans ces conditions, il est par conséquent proposé de se reporter au dossier intitulé « Informations synthétiques financières des Budgets 2022 », ci-annexé, qui fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet officiel de la ville, dans le délai des 30 jours impartis après le vote du Budget concerné ;

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Budget principal de la commune 2022.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL42_2022-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Acquisitions inférieures au seuil des 500 € HT

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 24

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

**Etaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

**Ont donné pouvoir :** Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Vu le Budget primitif 2022, notamment en section d'investissement, article 218, s'agissant des acquisitions de matériel et de mobilier ;

Considérant que certaines acquisitions seront inférieures au prix unitaire HT de 500 € ;

Monsieur le Maire propose de maintenir ces prévisions de dépenses en section d'investissement dès lors que leur durée d'amortissement ou de vie et leur inscription à l'inventaire communal le justifient, la liste des biens meubles concernés au titre de l'exercice 2022, correspondant à celle des catégories suivantes :

- Mobilier et matériel scolaire,
- Mobilier et matériel bureautique,
- Mobilier et matériel technique.

En cas de besoin, cette délibération pourra être complétée par délibération expresse.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL42_2022-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,

- **AUTORISE** en conséquence l'imputation de certaines dépenses d'acquisitions, inférieures à 500 € HT, en section d'investissement dans les conditions susvisées.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL43_2022-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiements - AP/CP N° 01-2019 portant travaux pluriannuels d'aménagement de trottoirs et voirie

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 24

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

**Etaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

**Ont donné pouvoir :** Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 16/11/2021, adoptée dans le cadre du Budget supplémentaire 2021 et ayant porté actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement N° 01-2019, créée par délibération du 19/11/2019, pour réalisation de lourds travaux pluriannuels d'aménagement de trottoirs et voirie sur la ville ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser l'AP/CP initialement estimée, par le montant estimatif des révisions de prix, applicables dans le cadre de l'exécution du MAPA N° 03-2020 ;

Considérant les actualisations engendrées par les probables reports de travaux concernant les tranches conditionnelles 3 et 5 du MAPA de travaux 03-2020,

Considérant, par lien de cause à effet, qu'il est alors nécessaire d'ajuster et reventiler l'encaissement des DETR initialement attribuées au titre de ces mêmes tranches de travaux ;

Vu le Budget primitif 2022 adopté lors de cette même séance, prévoyant l'ensemble de ces ajustements, notamment du point de vue des crédits affectés en recettes et dépenses ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL43_2022-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ; le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération du 16/11/2021 et à la remplacer par la présente délibération ;
- **ACTUALISE** l'opération en rapport avec les écritures et engagements actés ou différés depuis la précédente délibération, portant modification des enveloppes budgétaires réparties sur la période 2022 à 2026, tel que détaillé au travers de l'échéancier ci-après ;
- **APPROUVE** les crédits inscrits au Budget primitif 2022 de la Commune, dans le cadre des opérations 48 – « voirie-sécurité-environnement » et 95 « structures et équipements sportifs », respectivement créditées pour 234 762 € et 19 347 €.

| Opération N°01-2019 « TRAVAUX PORTANT AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET VOIRIE » | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Autorisation de programme pluriannuelle = | | | | | | | | | 1 040 813 |
| ***Crédits de paiement*** | ***CA 2019*** | ***CA 2020*** | ***2021*** | ***2022*** | ***2023*** | ***2024*** | ***2025*** | ***2026*** | ***TOTAL*** |
| Frais publication MAPA | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Maîtrise d'œuvre | - | 9 960 | 7 413 | 12 676 | 2 123 | 2 555 | - | - | 34 727 |
| Travaux d'aménagement | - | 323 680 | 323 067 | 241 433 | 27 121 | 90 785 | - | - | 1 006 086 |
| **Total CREDITS** | **-** | **333 640** | **330 480** | **254 109** | **29 244** | **93 340** | **-** | **-** | **1 040 813** |
| ***Ressources envisagées*** | ***2019*** | ***2020*** | ***2021*** | ***2022*** | ***2023*** | ***2024*** | ***2025*** | ***2026*** | ***TOTAL*** |
| SUBVENTION DETR TF+TC 1;2;3 | - | 28 680 | 18 562 | 38 242 | - | - | - | - | 85 484 |
| SUBVENTION DETR TC 5 | - | - | 41 439 | 8 750 | 11 535 | - | - | - | 61 724 |
| FONDS CONTRAT VILLE ET POLE AGGLOMERATION TC 4 | - | - | - | 74 804 | - | - | - | - | 74 804 |
| DISC BOURGES PLUS TC 4 | - | - | - | 56 102 | - | - | - | - | 56 102 |
| FCTVA | - | - | 54 730 | 33 518 | 38 511 | 4 797 | 15 311 | - | 146 868 |
| EMPRUNT | - | - | 200 000 | - | - | - | | | 200 000 |
| APPORT COMMUNAL (dont fonds propres) | - | 304 960 | 15 749 | 42 693 | - 20 802 | 88 543 | - 15 311 | - | 415 832 |
| **TOTAL RESSOURCES** | **-** | **333 640** | **330 480** | **254 109** | **29 244** | **93 340** | **-** | **-** | **1 040 813** |

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL44_2022-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiements - AP/CP N° 01-2021, pour projet d'aménagement du château Rozé, ses dépendances et espaces publics, avec restructuration en mairie et autres services publics

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 24

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

**Etaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

**Ont donné pouvoir :** Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 16/11/2021, adoptée dans le cadre du Budget supplémentaire 2021 et ayant porté actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement N° 01-2019, créée par délibération du 19/11/2019, pour réalisation de lourds travaux pluriannuels d'aménagement de trottoirs et voirie sur la ville ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser l'AP/CP initialement estimée, par le montant estimatif des révisions de prix, applicables dans le cadre de l'exécution du MAPA N° 03-2020 ;

Considérant les actualisations engendrées par les probables reports de travaux concernant les tranches conditionnelles 3 et 5 du MAPA de travaux 03-2020,

Considérant, par lien de cause à effet, qu'il est alors nécessaire d'ajuster et reventiler l'encaissement des DETR initialement attribuées au titre de ces mêmes tranches de travaux ;

Vu le Budget primitif 2022 adopté lors de cette même séance, prévoyant l'ensemble de ces ajustements, notamment du point de vue des crédits affectés en recettes et dépenses ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL44_2022-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ; le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération du 16/11/2021 et à la remplacer par la présente délibération ;
- **ACTUALISE** l'opération en rapport avec les écritures et engagements actés ou différés depuis la précédente délibération, portant modification des enveloppes budgétaires réparties sur la période 2022 à 2026, tel que détaillé au travers de l'échéancier ci-après ;
- **APPROUVE** les crédits inscrits au Budget primitif 2022 de la Commune, dans le cadre des opérations 48 – « voirie-sécurité-environnement » et 95 « structures et équipements sportifs », respectivement créditées pour 234 762 € et 19 347 €.

Le Maire,
Franck BRETEAU

**Opération N°01-2021 « Projet d'aménagement du Château ROZE, ses dépendances et espaces publics avec restructuration en mairie et autres services publics »**
**Autorisation de programme = 2 866 788**

| Phasage des crédits / année en montants TTC | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ***Phase 1-a*** - réhabilitation kiosque + entrée (2 tours et portail) + aires de jeux et parcours de santé | 67 423 | 264 951 | 0 | 0 | 0 | 332 374 |
| ***Phase 1-b*** - réhabilitation serre et création du jardin pédagogique | 361 | 22 592 | 123 777 | 0 | 0 | 146 730 |
| ***Phase 1-c*** - aménagement des espaces publics | 0 | 73 082 | 0 | 0 | 196 200 | 269 282 |
| ***Phase 2*** - réhabilitation et restructuration du château | 68 891 | 636 669 | 988 989 | 423 853 | 0 | 2 118 402 |
| **TOTAL CREDITS MOBILISES** | **136 675** | **997 294** | **1 112 766** | **423 853** | **196 200** | **2 866 788** |
| **Ressources envisagées en TTC** | **2021** | **2022** | **2023** | **2024** | **2025** | **TOTAL** |
| Subventions et autres financements extérieurs ***Phase 1-a*** | 24 494 | 180 542 | 0 | 0 | 0 | 205 036 |
| Subventions et autres financements extérieurs ***Phase 1-b*** | 0 | 18 000 | 82 000 | 0 | 0 | 100 000 |
| Subventions et autres financements extérieurs ***Phase 1-c*** | 0 | 0 | 0 | 0 | 70 000 | 70 000 |
| Subventions et autres financements extérieurs ***Phase 2*** | 0 | 251 378 | 697 983 | 206 240 | 0 | 1 155 601 |
| Reversement du FCTVA | 0 | 12 745 | 163 596 | 182 538 | 69 529 | 428 408 |
| EMPRUNT | 0 | 500 000 | 0 | 0 | 0 | 500 000 |
| APPORT COMMUNAL (dont fonds propres et Epargne) | 112 180 | -29 371 | 169 187 | 35 074 | 56 671 | 343 743 |
| **TOTAL RESSOURCES** | **136 675** | **997 294** | **1 112 766** | **423 853** | **196 200** | **2 866 788** |

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL45_2022-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Etat des subventions 2022 accordées aux associations et autres organismes

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 24

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

**Etaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

**Ont donné pouvoir :** Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Considérant que l'octroi d'une subvention par la ville contribue au soutien de la vie associative et ce, dans l'objectif d'encourager la diversité des loisirs et des activités sportives sur la commune en direction de ses habitants ;

Vu le dossier de demande de subvention adressé tous les ans aux associations locales afin qu'elles présentent leurs besoins de financements dûment motivés par l'intérêt local ;

Considérant que les dossiers de demande de subvention déposés par les associations locales ont été examinés par les commissions municipales des services à la population (vie associative et sports) lesquelles ont établi des propositions d'attribution de subventions ;

Considérant que l'attribution de subventions est subordonnée à la demande sur projet et à un certain nombre de critères tels que l'activité de l'association, son nombre d'adhérents, sa date de formation, ses bilans financiers, son programme de manifestations et d'actions organisées sur le territoire de la Commune et ce, en direction de la population trucidienne ;

Vu les subventions aux associations extérieures, proposées par la commission vie associative, en lien avec l'activité de la ville de Trouy et aux services rendus à la population ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL45_2022-DE

Vu la proposition du montant des subventions à inscrire à l'article 6 574 du BP 2022 qui s'élève à un montant total de **7 750 €,** lequel comprend les subventions déjà approuvées par le Conseil municipal ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'état des subventions 2022 telles que ci-après proposées ;
- **DIT** que ces subventions sont inscrites à l'article 6 574 du BP 2022.

2022

| | |
|---|---|
| **ASSOCIATIONS TRUCIDIENNES - FESTIVITÉS/LOISIRS** | |
| Les Chevaliers d'hypocras | |
| COMITE DU PERSONNEL DE LA VILLE | 200 |
| GPE | 100 |
| **TOTAL 1** | **300** |
| **ASSOCIATIONS TRUCIDIENNES SPORTIVES** | |
| Aïkido | 100 |
| cyclo club | 100 |
| E.S.Trouy | 6000 |
| E.S.Trouy pétanque | 150 |
| Trouy Tennis Club | 150 |
| CSB BASKET | 150 |
| Judo | 150 |
| **TOTAL 2** | **6800** |
| **ASSOCIATIONS CULTURELLES** | |
| Trucydanse | 100 |
| atelier des couleurs | 300 |
| music master | 250 |
| **TOTAL 3** | **650** |
| **TOTAL 1+2+3+4** | **7750** |
| **RESERVE** | |
| **TOTAL GENERAL (compte 6574)** | |

Le Maire,

Franck BRETEAU

N°DEL45_2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL46_2022-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Approbation des cotisations 2022 au SDE 18

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 24

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

**Etaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

**Ont donné pouvoir :** Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Considérant que la ville de Trouy fait partie des collectivités adhérentes au SDE 18 et qu'elle lui a transféré la maintenance et les travaux d'éclairage public ;

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les contributions 2022 énumérées dans le tableau récapitulatif ci-après, lesquelles seront imputées sur le Budget communal primitif 2022, section de fonctionnement, article 65 561.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL46_2022-DE

**APPLICATION POUR LA VILLE DE TROUY**

**Inventaire valable pour la commune au 1er janvier 2022 :**
**Population totale : 4 069 habitants (selon référence statistique Insee au 01/01/2019)**
**Une borne de recharge pour véhicule électrique en service**
**883 lanternes EP et 46 supports à LED**

| Intitulé contribution | Application pour Trouy | Prix unitaire | **Montant** | Appel à versement |
|---|---|---|---|---|
| Compétences obligatoires « électricité – gaz » | Oui | 1 € / habitant par an | **4 069 €** | AVRIL 2022 |
| Compétence optionnelle « éclairage public » | Oui | 2 € / habitant par an | **8 138 €** | AVRIL 2022 |
| Maintenance éclairage public | Oui 883 lanternes EP hors LED + 46 éclairages à LED | Forfait 20.00 € / lanterne simple, double ou triple<br>Forfait 8 € / bloc LED | **18 028 €** | SEPTEMBRE 2022 |
| Numérisation DU Cadastre et SIG | Oui selon forfait complet | 0.50 € /habitant par an | **2 034.50 €** | AVRIL 2022 |
| Contribution au titre des infrastructures de recharge des véhicules électriques | Oui, sur la base d'une borne | Forfait annuel de 910 € par borne, au prorata du temps de mise en service | **910 €** | AVRIL 2022 |
| Mission d'aide aux collectivités | Non | Chargé de projet =161 €/ jour<br>Assistante =55.50 €/jour | | Au fur et à mesure de l'avancement des projets |

Le Maire,

Franck BRETEAU

N°DEL46_2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL47_2022-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Approbation de la cotisation 2022 à l'Association des Maires du Cher et de France

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 24

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

**Etaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

**Ont donné pouvoir :** Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Monsieur le Maire fait part à Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux de l'état des cotisations 2022 présenté par l'Association des Maires du Cher et de France pour un montant unique et forfaitaire de **747.45 € ;**

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cotisation 2022 telle que susvisée, laquelle sera imputée sur le Budget communal primitif 2022, section de fonctionnement, article 6 281.

Le Maire,

Franck BRETEAU

N°DEL47_2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL48_2022-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Approbation de la cotisation 2022 ARF Centre

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 24

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

**Etaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

**Ont donné pouvoir :** Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Vu la délibération du 22/11/2016 par laquelle le Conseil municipal a adhéré au Conseil National des Villes et Villages Fleuris ;

Vu le courrier transmis par l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des communes (ARF Centre) en date du 10/01/2022, précisant les conditions de renouvellement d'adhésion à cette association, permettant de bénéficier d'actions de formations dans le domaine espaces verts, organisées annuellement à destination des agents municipaux ;

Considérant que la ville de Trouy est labellisée au palmarès régional de fleurissement ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** son adhésion à l'ARF et en conséquence le versement de la cotisation 2022 à hauteur de 77 €, laquelle sera imputée sur le Budget communal primitif 2022, section de fonctionnement, article 6 281.

Le Maire,
Franck BRETEAU

N°DEL48_2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL49_2022-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Renouvellement d'adhésion à l'Agence Tourisme et Territoires du Cher « Ad2t »

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 24

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

**Etaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

**Ont donné pouvoir :** Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Vu la délibération du 06/11/2018, ayant portée adhésion initiale de la ville de Trouy à l'Agence Tourisme Territoires du Cher (Ad2t) sise à Bourges, en vue de contribuer au développement touristique ;

Vu le barème de renouvellement des cotisations 2022 adressé le 25/02/2022 à notre collectivité, assis sur une contribution de 0.01 €/habitant pour les villes ;

Considérant que la ville de Trouy compte 4 000 habitants (en arrondis), la cotisation 2022 s'élève par conséquent à 40 €.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL49_2022-DE

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement d'adhésion de la ville de Trouy à l'Agence Tourisme Territoires du Cher dit également **« Ad2t »** ; laquelle donnera lieu au paiement d'une cotisation obligatoire au titre de 2022 d'un montant de 40 €.

- **CONFIRME** que la dépense émanant de ce renouvellement d'adhésion sera imputée à l'article budgétaire 65 541 du chapitre 65 du Budget principal de la Commune 2022, dûment crédité à cet effet.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL50_2022-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Approbation de la cotisation 2022 à la Fondation du Patrimoine

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 24

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

**Etaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

**Ont donné pouvoir :** Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Vu la délibération du 2 avril 2019 par laquelle le Conseil municipal a approuvé son adhésion à la Fondation du patrimoine ;

Vu la lettre en date du 16 mars 2022 de la fondation du patrimoine invitant la collectivité à renouveler son adhésion ;

Vu l'action de la Fondation du patrimoine contribuant à restaurer le patrimoine, soutenir l'activité économique locale, favoriser la création et le maintien d'emplois non délocalisables et de créer un développement local durable en préservant les paysages la faune et la flore ;

Considérant que la ville a déjà adhéré à cette association par le passé et a obtenu des aides notamment pour la restauration du monument aux morts ;

Considérant que la ville a des projets de restauration de son patrimoine ancien notamment sur le site du château Rozé (serre, kiosque, château, tours...) ;

Considérant qu'en conséquence l'avis et les Conseils de la Fondation du patrimoine seront au fils des différents chantiers sollicités ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL50_2022-DE

Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 29 mars 2022 ;

Monsieur le Maire propose à l'assistance de reconduire l'adhésion de la ville de Trouy et en conséquence d'approuver la cotisation fixée pour 2022 à 230 € ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reconduction de son adhésion à la Fondation du patrimoine et en conséquence la cotisation 2022 à hauteur de 230 €, assise sur l'effectif de la commune selon la grille établie par la Fondation du Patrimoine, laquelle sera imputée sur le Budget communal primitif 2022, section de fonctionnement, article 6 281.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL51_2022-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Approbation de l'adhésion à l'association TGV GRAND CENTRE AUVERGNE

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 24

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

**Etaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

**Ont donné pouvoir :** Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Vu la lettre en date du 28/02/2022 de Monsieur Rémy POINTEREAU, Sénateur du Cher et Président de TGV et Mobilité Ferroviaire Grand Centre Auvergne ;

Vu les actions menées par l'association dont objectif est de dynamiser les territoires en termes d'attractivité ferroviaire ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal ;

Considérant que le Conseil municipal de la ville de Trouy a toujours soutenu ces actions en participant au débat public et en adoptant des motions ;

Monsieur le Maire propose à Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux d'adhérer à l'association pour un montant de 150 € afin d'accélérer les actions de mobilités interbassins et de faire vivre les lignes ferroviaires ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL51_2022-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la ville de Trouy à l'association « TGV et Mobilité Ferroviaire Grand Centre Auvergne » moyennant une cotisation de 150 €.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL52_2022-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Délibération de solidarité avec la population Ukrainienne

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 24

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

**Etaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

**Ont donné pouvoir :** Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Vu l'article L. 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'urgence de la situation ;

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensible aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de Trouy tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

La commune de Trouy souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL52_2022-DE

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- héberger des familles de réfugiés en mettant en place tous les partenariats nécessaires (CCAS, notamment),
- collecter du matériel en mettant en place tous les partenariats nécessaires (CCAS, Préfecture, AMF, notamment).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **SOUTIENT** victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :
  - Par l'hébergement des familles de réfugiés en mettant en place tous les partenariats nécessaires (CCAS, CADA notamment),
  - Par la collecte du matériel en mettant en place tous les partenariats nécessaire (CCAS, Préfecture, AMF notamment),

- **AURORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Franck BRETEAU



Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL53_2022-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Approbation du plan de financement présenté par le SDE 18 inhérent à la réalisation du giratoire à Trouy Nord dans le cadre du projet porté par Eurivim

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 24

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

**Etaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

**Ont donné pouvoir :** Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5212-26 ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;

Vu la délibération du 23/11/2006 par laquelle le Conseil municipal de TROUY a délégué au SDE la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public ;

Vu les propositions du SDE 18 en date du 1er mars 2022 relatives aux plans de financements prévisionnels correspondant aux contributions financières qui seront demandées à la ville de TROUY pour les travaux de rénovation de l'éclairage public pour l'aménagement du futur giratoire RD 73 ;

Considérant que la Commune conserve le pouvoir décisionnel sur les travaux à réaliser par le SDE 18 et le choix du matériel, il y a lieu d'autoriser le Maire à signer le plan de financement prévisionnel présenté par le SDE 18 ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 018-211802673-20220405-DEL53_2022-DE

Le montage financier des travaux est estimé de la façon suivante :

| LIBELLE TRAVAUX | TOTAL HT | MONTANT HT PRIS EN CHARGE PAR LE SDE 18 | PARTICIPATION HT DE LA COLLECTIVITE |
|---|---|---|---|
| **RENOVATION de l'éclairage public RD 73 - CREATION GIRATOIRE** | **40 616.48** | **20 308.24** | **20 308.24** |

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montage financier tel que défini ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18 tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **INSCRIT** les crédits afférents au Budget de la commune (pour partie en subvention d'équipement au chapitre 204), sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Le Maire,

Franck BRETEAU